

axelle 132 - octobre 2010

# **Créances alimentaires : nouveaux droits... et nouveaux risques !**

À SAVOIR

*Par Cécile De Wandeler - Bureau d'étude de Vie Féminine*

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, une nouvelle loi concernant les créances alimentaires pour les enfants est d'application. Elle devait normalement permettre une objectivation des montants de ces pensions, mais le texte final passe à côté de l'objectif ! [1] Avec le « compte enfant », il risque même de provoquer d'autres désaccords entre les parents. Récapitulatif des points positifs et négatifs de cette loi qui pose plusieurs questions.

**Pour commander ce numéro du magazine *axelle*, contactez la rédaction :**

*axelle* magazine

111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles

Tel : 00 32 2 227 13 19

[axellemag@viefeminine.be](mailto:axellemag@viefeminine.be)

---

## **Notes**

[1] Cf. « Créances alimentaires. Contrôler les dépenses sans objectiver le montant ? », axelle 127, mars 2010, pp. 12-13.